

**COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion du 26 juillet 2011 (Réf C5/2011)**

**Membres présents** : Mesdames Odile ZACCARON, Martine LACLAU, Messieurs Marin POUSTHOMIS, Jean-Guy AUGÉ, Roland ROUSTIT, Joël MARQUES, Yves LE POEC, Samuel POUSTHOMIS, Jean-Louis PUECH, Jean-Marie POUSTHOMIS, Hubert SAUNAL (suppl. Jean-Louis FABRE), Serge SALARINO, Damien CHAMAYOU, Alain BOU, Jean-Luc ESPITALIER, Alain ASSIE, André VIALA (suppl. Jean-Paul NOUVEL) : **17 membres**.

**Ont également participé** : Jean-Louis FOURNIER (Conseiller général), Stéphane AZAM (directeur de la CCMA).

**Ordre du jour :**

1. Adoption du compte-rendu du Conseil du 7 juin 2011,
2. Proposition d'avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,
3. Compte-rendu de la visite de Madame la Préfète le 22 juillet 2011,
4. Agenda 21 local : démarche prolongement de la labellisation,
5. Conditions de mise à disposition du broyeur à branchages,
6. Renouvellement de l'OMPCA Sidobre Monts de Lacaune,
7. Gestion de personnel : coordination enfance jeunesse, prolongation contrat agent technique, ...
8. Point sur les chantiers en cours : local technique, ZA bois, voirie,
9. Décision modificative n°2 du budget principal,
10. Informations sur les marchés publics,
11. Informations et questions diverses.

**I. Adoption du compte-rendu du Conseil du 7 juin 2011**

Damien CHAMAYOU procède à la lecture du compte-rendu du Conseil communautaire du 7 juin 2011.

A propos du projet d'implantation d'une grande surface commerciale à Alban, Jean-Guy AUGÉ fait remarquer qu'il n'a pas été évoqué en séance que « cette nouvelle surface va entraîner la fermeture d'une douzaine de commerces traditionnels sur notre territoire » et que nous ne disposons d'aucune certitude à ce sujet.

Après discussion, il est décidé de remplacer cette formulation par « cette nouvelle surface peut entraîner la fermeture de commerces traditionnels sur notre territoire ».

Puis le compte-rendu est adopté par le Conseil.

**II. Proposition d'avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Monsieur le Président présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale que lui a adressé Madame la Préfète du Tarn.

Il indique que le Conseil doit se prononcer pour avis dans un délai de trois mois à compter de la notification de ce document dans la mesure où la CCMA est concernée par des propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Après discussion, le Conseil de la Communauté adopte le projet de délibération ci-après :

« - Vu le projet de schéma dûment présenté,

- Considérant que la CCMA est directement concernée par ces propositions et notamment par un projet de fusion avec la Communauté de Communes du Villefrancois et un rattachement des Communes de Montroc et Rayssac,

- Considérant les éléments de réflexion de la CCMA sur l'évolution du périmètre de notre intercommunalité, (validés à l'unanimité par le Conseil lors de ses réunions du 30 novembre 2010 et du 1<sup>er</sup> mars 2011 puis transmis à Madame la Préfète du Tarn le 8 mars 2011) insistant sur l'importance de caler les nouveaux périmètres intercommunaux autour d'espaces de vie et de services pertinents,

- Considérant nos courriers du 8 mars 2011 et 10 mai 2011 sollicitant auprès de Madame la Préfète l'envoi de simulations fiables de ressources (Etat et fiscalité) sur le périmètre de l'EPCI projeté ; courriers restés sans aucune réponse à ce jour,

- Considérant qu'un projet cohérent de territoire et une gestion locale adaptée au terrain doivent être privilégiés par rapport à des considérations de taille démographique, en privilégiant notamment les coopérations et solidarités avec les intercommunalités voisines,

- Considérant que la mise en place de très vastes périmètres intercommunaux va fragiliser la gestion des petites communes et marginaliser leur poids dans les décisions,

- Considérant que le projet de schéma prévoit aussi la suppression des syndicats intercommunaux locaux avec des répercussions sur les compétences de l'EPCI, notamment les Syndicats de regroupement pédagogique intercommunaux et le Syndicat d'exploitation du minicar d'Alban,

- Oui Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 abstention portant sur le volet « prise de compétence transports en remplacement du syndicat d'exploitation du minicar d'Alban »,

**1. EMET UN AVIS FAVORABLE à :**

- un rattachement rapide à la CCMA des Communes de Montroc et Rayssac selon des modalités à définir avec ces collectivités et de préférence après dissolution de la Communauté de Communes du Montredonnais,
- au principe d'une extension de l'espace intercommunal, notamment autour d'axes structurants comme la RD999 et la Vallée du Tarn ou de la zone montagne, qui permette le renforcement de l'espace de vie quotidienne des monts Alban : collèges, pompiers, services, ...,

## *COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN*

- la prise de compétence par la CCMA de l'activité transports à la demande en remplacement du syndicat d'exploitation du minicar d'Alban ; en souhaitant qu'une réflexion et une coordination de l'ensemble des services de transports aux personnes soient assurées localement.

### **2. EMET UN AVIS DEFAVORABLE :**

- sur la proposition de dissolution des SRPI : il s'agit de structures indispensables pour organiser et pérenniser la coopération en matière scolaire entre des communes qui chevauchent sur plusieurs Communautés de Communes et qui permettent un fonctionnement cohérent du réseau des écoles rurales dont l'importance est reconnue par tous, tant en matière d'enseignement, d'ouverture culturelle, d'accès à des activités sportives et d'observations scientifiques, mais aussi de lien entre écoles et collège.
- Sur le projet général de schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'il est présenté, en raison de :
  - l'insuffisance de réflexion concertée sur le devenir des petites communes et une organisation intercommunale cohérente, préparée pour le moyen et le long terme,
  - l'incertitude sur les moyens et les conditions de mise en œuvre du schéma : méconnaissance des impacts du périmètre projeté en terme de charges, de ressources financières, de compétences à prendre, de service rendu, ...
  - le choix de périmètres qui ont été dessinés en fonction de critères quantitatifs (population, masse fiscale) plutôt qu'en prenant en compte les attentes de la population pour conforter leurs bassins de vie quotidienne,
  - l'hétérogénéité des périmètres proposés et l'absence de propositions de solidarité avec les territoires urbains,
  - l'inquiétude sur la préservation de la spécificité « montagne » de notre territoire,
- Sur la fusion de la CC des Monts d'Alban et de la CC du Villefrancois, qui ne respecte pas les souhaits d'une partie des communes proposées dans le nouveau périmètre. Cette situation laisse présager d'une organisation difficile et d'un fonctionnement « à minima » pour la nouvelle intercommunalité. Cet avis négatif à une fusion imposée n'exclut cependant pas le rattachement à la CCMA d'une partie ou de toutes les communes, si elles en émettent le souhait.

### **3. PROPOSE :**

- Un territoire pertinent constitué à minima autour du bassin de vie restreint d'Alban (actuelle CCMA + Montroc, Rayssac, Ambialet) et si possible élargi aux communes rurales périphériques qui le souhaitent et qui font partie de l'ensemble « monts d'Alban et de l'Albigeois » (Masnau Massugiès, Saint Salvy de Carcavès, Trébas, Frayssines, Cadix, Assac, Courris, St-Cirgue, Marsal, Bellegarde, Villefranche d'Albigeois, Mouzieys, Terre Clapier et Le Travet pour le Tarn et éventuellement Laval Roquecézière, Montfranc, Pousthomy, Balaguier, St Sermin, Plaisance, Coupiac et La bastide Solage en Aveyron.
- Un allongement du calendrier d'élaboration du schéma, afin d'envisager une réflexion préalable sur le devenir des communes et mieux prendre en compte l'organisation de la gestion publique dans chacun des bassins de vie quotidienne du monde rural,

## *COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN*

- Une refonte des conditions et niveaux d'attribution des dotations de l'Etat aux EPCI dans une perspective de plus grande équité et l'intégration au schéma de dispositions de « solidarités financière ou technique » avec les bassins urbains de proximité. Par exemple avec la CA de l'Albigeois pour notre cas, afin de prendre en compte les liens économiques, les ressources naturelles mises à disposition gratuitement et les services partagés avec le secteur urbain. »

### **III. Compte-rendu de la visite de Madame la Préfète le 22 juillet 2011**

A l'invitation de la CCMA, Mesdames Marcelle PIERROT, Préfète du Tarn, et Bernadette MILHERES, Directrice de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Tarn ont passé un après-midi dans les monts d'Alban, le vendredi 22 juillet 2011.

Leur accueil a été réalisé par Alain ASSIE à la Mairie de Teillet vers 14h30. Après une présentation rapide de la Commune, Monsieur le Maire a insisté sur la problématique du logement dans sa Commune à travers deux aspects : le refus quasi systématique de l'Etat pour la construction de logements neufs et le nombre très important de logements vacants et en mauvais état qui nécessiterait une opération publique de réhabilitation. Il a également évoqué l'incompréhension locale quant à la non reconnaissance de notre secteur en zone de calamités agricoles suite à la sécheresse de ce printemps.

Madame la Préfète a tenu à remercier Monsieur le Maire pour son accueil et a félicité les représentants de la CCMA pour le dynamisme de la structure.

Puis les représentants des huit Communes, le Président de la CCMA et le conseiller général ont fait le point sur les activités de la communauté de communes et surtout les inquiétudes liées à la réforme des collectivités locales notamment sur les aspects financiers et sur le redécoupage de la carte intercommunale.

Les responsables locaux ont insisté sur les écarts très importants de ressources fiscales et de dotations de l'Etat perçues par les secteurs ruraux comme les monts d'Alban par rapport aux montants attribués aux secteurs urbains et sur l'impérieuse nécessité de mettre en place un système de solidarité financière entre les villes et le secteur rural.

Les élus ont également regretté que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par l'Etat ne soit pas basé sur les réels bassins de vie quotidienne.

Madame la Préfète a indiqué que la redécoupage des intercommunalités se justifiait par la nécessité de procéder à des économies d'échelle et que nous disposions, à travers des structures telles que le Pays ou le syndicat du SCOT, de lieux de discussion et de concertation avec l'agglomération de l'Albigeois pour la mise en place d'une solidarité financière.

Afin de répondre sur la problématique de l'habitat, Madame MILHERES indique que sa direction va analyser la situation sur notre secteur. Elle s'appuiera pour cela sur l'arrivée au 1<sup>er</sup> septembre 2011 d'un nouvel ingénieur, Mr Crème, en charge de notre secteur notamment sur le volet habitat.

Vers 16 heures, départ en bus pour une tournée dans le territoire avec les maires. Une petite boucle à Teillet pour évoquer un projet d'extension d'une zone à urbaniser en continuité du village puis cap vers Paulinet en évoquant sur la route la problématique de l'installation de jeunes agriculteurs dans le secteur et sur d'éventuelles possibilités de dérogation dans les règles de construction à proximité de bâtiments agricoles.

## *COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN*

A Paulinet, évocation d'un problème d'attribution d'un certificat d'urbanisme à un jeune agriculteur et du projet d'installation d'un atelier de découpe et de transformation de viande fermière porté par Julien Frayssinhes (opération soutenue par la CCMA).

A Massals, visite du site de l'ancien séminaire de Massals et présentation de la chapelle du séminaire, que la CCMA a entrepris de restaurer pour y aménager un espace de spectacle. Puis arrêt à l'entreprise de marbrerie Arino-Barascud pour présenter le projet de création d'un atelier de sculpture porté par l'entreprise et accompagné par la CCMA et évoquer le problème de la diminution des taux de financement de l'Etat sur ce type d'opérations qui sont indispensables pour le maintien d'activité dans les villages.

Poursuite par la visite du site de la zone d'activité bois à Carmenel après être passé et avoir évoqué dans le bus les préoccupations des Communes de Miolles et Curvalle. Présentation des travaux de l'atelier relais destiné à l'installation de la scierie Galonnier.

A Alban, visite de la micro crèche après avoir fait un détour par le nouveau local technique de la CCMA.

Puis cap vers le Fraysse en passant par la ZA du Dolmen et sur le site de la carrosserie Serin pour évoquer la situation actuelle de l'entreprise avec le repreneur Monsieur Fortanier.

La visite s'est achevée au Fraysse par la visite du centre de ressources scientifique présenté par Monsieur Jean SERIN, bénévole donnant de son temps pour accompagner les enfants des écoles du réseau des écoles rurales des monts d'Alban dans l'apprentissage des sciences, de la technologie et des nouvelles technologies.

Au cours de cette visite, il a été convenu avec Madame MILHERES d'organiser une réunion de travail au cours du mois de septembre avec les services de la DDT pour traiter des sujets à problèmes relevant de sa compétence et notamment :

- certificats d'urbanisme en attente ou refusés pour la construction de logements neufs dans l'attente de l'adoption du PLU intercommunal,
- possible mise en place d'une opération publique de réhabilitation de logements en mauvais état,
- autorisation d'aménagement de la ZA bois à Curvalle.

### **IV. Agenda 21 local : démarche prolongement de la labellisation**

Le Président indique que nous arrivons au terme des 3 ans de validité de la reconnaissance par l'Etat de notre Agenda 21 local. Il propose d'engager une démarche de prolongement de cette labellisation par le dépôt d'un dossier de demande.

Cette démarche est l'occasion de faire un point sur les actions menées et sur les évolutions de notre territoire depuis 2007 en y associant étroitement les habitants et des représentants de la vie locale.

La démarche proposée repose sur la base de six réunions à organiser dans les 2 mois à venir pour un dépôt de dossier impératif au début du mois de novembre :

- deux du Conseil communautaire (fin septembre et fin octobre),
- deux du Groupe de Travail des Acteurs Locaux (GTAL renouvelé) vers la mi-septembre,

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN**

- une avec les associations locales à l'occasion du bilan des manifestations de l'été (fin septembre),
- une réunion d'un groupe technique (techniciens de la Communauté de communes, un agent et un élu par commune) au début du mois d'octobre.

En outre, les avis de l'ensemble des habitants du territoire seront recueillis via un questionnaire envoyé en même temps que le bulletin d'information de la Communauté de communes à paraître début septembre.

Damien CHAMAYOU demande aux représentants des Communes de s'assurer de l'implication des membres du GTAL qu'ils ont proposés.

### **V. Conditions d'utilisation d'un broyeur à branchages par des agriculteurs**

Damien CHAMAYOU rappelle que la CCMA a commandé un broyeur à branchages destiné à traiter les déchets de l'élagage le long des voiries communales. Ce type de matériel permet la production de broyats qui peuvent être utilisés soit comme paillage dans les élevages, soit comme amendement dans les cultures ou les prairies, l'arboriculture et comme paillage lors de plantation de haies, fleurs...

Il rappelle que le Conseil a donné un avis favorable au principe de la mise à disposition de ce matériel auprès d'agriculteurs locaux en raison des circonstances exceptionnelles de sécheresse de cette année.

Il présente un projet de convention prévoyant les modalités de cette mise à disposition et précisant notamment que cette mise à disposition se fera en liaison avec les communes pour le suivi du matériel.

Le Président rédigera un article à paraître sur le Tarn Libre pour communiquer sur cette opération.

### **VI. Renouvellement de l'OMPCA Sidobre Monts de Lacaune**

Monsieur le Président rappelle le contenu et l'intérêt de l'opération de modernisation des commerces et de l'artisanat (OMPCA) pilotée par l'ADES Solidarité Montagne depuis 2006 sur le territoire de 5 Communautés de communes dont les Monts d'Alban.

Sur la période 2006-2011, 39 commerces et artisans ont été aidés financièrement dont 4 sur le territoire de la Communauté de communes et une opération de distribution de cabas porteur du message « *Avec les commerçants et artisans de la montagne* » a été menée.

Aujourd'hui, les crédits du FISAC et du Conseil Régional dédiés à l'opération sont épuisés et le comité de pilotage de l'OMPCA souhaite solliciter une nouvelle tranche de crédits pour poursuivre l'opération.

Pour cette seconde tranche, le comité de pilotage de l'OMPCA propose la réalisation des actions suivantes :

- Accompagnement financier de 20 entreprises pour la modernisation de l'existant ou dans le cadre de création-reprise.
- Accompagnement pour le rachat et/ou rénovation de plusieurs bâtiments stratégiques par les collectivités afin de les proposer à la location pour de nouvelles activités.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

- Accompagnement individuel et collectif d'entreprises sur le volet communication.

L'ADES envisage également le recrutement d'un animateur dédié à l'animation de l'OMPCA qui serait embauché sous contrat CAE à raison de 20h par semaine.

Le comité de pilotage de l'OMPCA propose une répartition de la participation des collectivités basée sur le nombre de commerçants et d'artisans éligibles au FISAC, soit pour la CCMA une participation de 2 700 €.

Le Conseil de la Communauté, après en avoir délibéré, approuve le dossier de demande d'une nouvelle tranche FISAC et accepte d'apporter la contribution sollicitée.

## VII. Gestion de personnel

### 1. Poste de coordination enfance jeunesse

Damien CHAMAYOU rappelle que le poste de coordination enfance jeunesse de la CCMA est toujours vacant malgré un appel à candidature lancé au mois d'avril. Ce poste s'avère être difficile à pourvoir en raison du faible nombre d'heures proposées calé sur 0,3 ETP, soit 10h30 hebdomadaire.

Il propose la nomination à ce poste de Sandrine AUBEROUX qui a repris depuis mi-juillet à temps plein au terme d'un temps partiel à 80% dont elle bénéficiait depuis 3 ans. De plus, l'intéressée connaît très bien les intervenants de ce secteur d'activité.

Sandrine devrait pouvoir être opérationnelle assez rapidement tout en suivant un parcours de formation qui sera arrêté en collaboration avec Stéphane AZAM.

Le Conseil donne un avis favorable à cette proposition.

### 2. Prolongation de la durée du contrat à durée déterminée de M. Alain NORBERT

Le Président propose de prolonger pour une durée de un mois le contrat de M. Alain NORBERT, recruté pour faire face au congé maladie de Mlle CHAUDESAIGUES, afin de permettre à ce dernier d'achever un certain nombre de chantiers en cours.

Le Conseil donne un avis favorable à cette proposition.

Damien CHAMAYOU indique d'une demande va être adressée à Pôle Emploi en vue de solliciter la signature d'un contrat unique d'insertion qui permettrait de faciliter l'insertion professionnelle de M. NORBERT qui donne entière satisfaction dans l'exercice de ses missions.

### 3. Avenant au contrat à durée déterminée de Mademoiselle Véronique CEBE

Le Président rappelle qu'une convention de partenariat a été conclue le 17 août 2010 entre la CCMA, les syndicats de regroupement pédagogique intercommunaux (RPI) de Trébas-Curvalle, Teillet-Montroc, Masnau Massuguiès-Massals-Montfranc, ainsi que les Communes d'Alban et de Rayssac, dans le but d'assurer un soutien aux écoles des monts d'Alban par la prise en charge mutualisée d'un poste d'animation et de gestion informatique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Le Président rappelle également qu'un contrat à durée déterminée a été conclu le 30 août 2010 avec Mlle Véronique CEBE pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, à raison de 17h30 par semaine, congés compris, afin d'assurer cette mission.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

Ca partenariat ayant donné toute satisfaction, le Président propose la reconduction pour une durée de un an de la convention de partenariat avec les collectivités gestionnaires des écoles du RER des monts d'Alban ainsi que du contrat à durée déterminée de Mademoiselle Véronique CEBE.

Il présente ainsi un projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat ayant pour objet de reconduire la convention pour une durée de un an et d'ajuster les modalités financières du partenariat.

Le Conseil de la Communauté, après en avoir délibéré, approuve ce projet d'avenant et autorise le Président à conclure un avenant portant prolongation de la durée du CDD, pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, à raison de 17h30 par semaine, congés compris, de Mlle Véronique CEBE, les autres dispositions du contrat restant inchangées.

#### 4. Reconduction de la convention de mise à disposition de Mademoiselle Mathilde POUSTHOMIS

Le Président rappelle qu'une convention a été conclue le 7 septembre 2010 entre la CCMA et la MJC des monts d'Alban pour la mise à disposition par la MJC de Mathilde POUSTHOMIS, pour une mission d'agent d'accueil et d'animation sur le volet enfance jeunesse auprès de la CCMA.

Cette mise à disposition est effective du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2011 pour un volume horaire annuel de 321 heures correspondant à 20% d'un ETP.

Le Président indique qu'il convient de reconduire cette mise à disposition pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 et propose au Conseil la reconduction expresse de la convention de mise à disposition.

Le Conseil de la Communauté, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

### **VIII. Point sur les opérations en cours : ZA bois, voirie, ...**

1. Les travaux d'aménagement de la ZA spécialisée bois et de l'atelier relais Galonnier à Carmenel sont à présent terminés.
2. Les travaux de réaménagement de l'ancien foirail d'Alban viennent également de se terminer. Les services techniques de la CCMA y seront transférés à compter du mois de septembre. Dés à présent, tout le parc de matériel d'animation y sera rassemblé de façon à faciliter sa mise à disposition auprès des associations pour les festivités estivales.
3. Les travaux du programme de voirie 2011 ont débuté mais ont été quelque peu retardés par les conditions climatiques délicates de ce mois de juillet.

### **IX. Décision modificative n°2 du budget principal**

Sur proposition du Président, le Conseil approuve les crédits et virements suivants :

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

## - Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
61522 – Entretien bâtiments	- 275 €		
673 – Titres annulés (sur exercice antérieur)	+ 275 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0 €</b>

## - Section d'investissement

PROGRAMME	DEPENSES		RECETTES	
19 – Réhabilitat° bâtiment micro crèche	21731 – Immob° corporelles reçues à dispo Bât. Publics	+ 301 581 €	21318 – Immob° corporelles autres bât. Publics	+ 297 589 €
	2313 – Immob° Construct°	- 988 €	2313 – Immob° Construct°	+ 3 992 €
	2317 – Immob° reçues au titre mise à dispo	+ 988 €		
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+ 301 581 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+ 301 581 €</b>

## **X. Informations sur les marchés publics signés**

Aucun marché public à procédure adaptée n'a été conclu depuis la précédente réunion du Conseil.

## **XI. Informations et questions diverses**

### 1. Gratuité de pesées de paille en raison des circonstances exceptionnelles de sécheresse

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'en raison des circonstances exceptionnelles de sécheresse de ce printemps 2011, les éleveurs du canton d'Alban, avec l'accompagnement de l'Association Solidarité Agricole Tarnaise (ASAT), ont mis en place une opération collective entre le 30 juin et le 10 juillet pour acheminer jusque dans les monts d'Alban de la paille achetée dans le Lauraguais.

Il indique que les éleveurs concernés sollicitent le soutien financier exceptionnel de la CCMA par la prise en charge des frais de pesées réalisées sur le pont bascule d'Alban.

Le Conseil de la Communauté accepte d'accorder de manière exceptionnelle ce soutien financier auprès des éleveurs concernés qui se traduira par la non facturation de pesées pour les abonnés du pont bascule ou par un remboursement des pesées réglées en espèces.

### 2. Aménagements de points Nature

Après la présentation des projets d'aménagement par Damien CHAMAYOU, le Conseil donne un avis favorable à l'aménagement rapide des points nature de Saint-André (au-dessus du cimetière), Miolles (sentier des vignes et vergers) et Curvalle (Pont de Villeneuve).

## *COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN*

Il est décidé de procéder à des aménagements simples avec la pose d'une signalétique uniforme qui s'insère correctement dans le paysage, de type borne en pierre qui serait fournie par des entreprises locales.

### 3. Point sur l'opération de plantation de haies

Damien CHAMAYOU présente le compte rendu d'une visite réalisée par Arbres et Paysages le 10 juin 2011 sur les sites plantés au cours des quatre campagnes de plantation de haies (2007-2011).

D'un point de vue quantitatif :

- 1848 mètres linéaires de haies ont été plantés sur ces quatre campagnes,
- 939 mètres linéaires de haie auraient dû être plantés,
- 24 mètres linéaires de haie ont disparu,
- 25 mètres linéaires de haie n'ont pas été retrouvés.

Ces chiffres sont à rapprocher de l'objectif fixé dans l'Agenda 21 intercommunal : planter 15 km de haies en 5 ans. Il faut noter ici la part importante des projets pour lesquels les plants ont été achetés mais n'ont pas été plantés (plus de 33% du nombre de mètres linéaires qui auraient dû être plantés).

D'un point de vue qualitatif, les haies sont inégalement entretenues selon les communes. Celles qui sont le mieux entretenues ont bien poussé. Il semble alors nécessaire d'impliquer plus les agents responsables de la plantation et de l'entretien des haies au programme de plantation afin de mener à bien chacun des projets et de permettre le bon développement des haies.

L'état précis des plantations sera transmis à chaque Commune avant de pouvoir discuter lors d'une prochaine réunion des ajustements à apporter à cette opération.

### 4. Avenant à la convention d'occupation du « local sud » des ateliers municipaux pour le remisage du véhicule de collecte des ordures ménagères

Le Président informe les membres du Conseil que la convention d'occupation du « local sud » des ateliers municipaux pour le remisage du véhicule de collecte des ordures ménagères, conclue avec la Commune d'Alban, est arrivée à échéance le 31 décembre 2010.

Ce véhicule devant être remisé dans le nouveau local technique aménagé par la CCMA à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, il propose la prolongation par avenant pour une durée de huit mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août 2011, de la convention mentionnée ci-dessus.

Sur proposition du Président, le Conseil de la Communauté, accepte que cette convention soit prorogée par avenant « d'une durée de huit mois, soit jusqu'au 31 août 2011, moyennant le paiement d'une prime mensuelle maintenue à deux cent sept euros (207,00 €) ».

Le Président  
Damien CHAMAYOU

